

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (de ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

DOLÉANCES

Les dissidents continuent d'être pessimistes : leurs vacances de fin d'année se passent à dire que l'année a mal fini.

Les dissidents n'ont pas tout à fait tort ; le travail parlementaire consistait ces temps derniers à insulter des ministres et même à les violenter ; les interpellations alternaient avec les rixes, les questions avec les coups de poing ; le plus fin des juristesconsultes n'eût pu reconnaître là des actes législatifs ; tandis que le service de deux ans se moisit dans les papiers des sénatoriales, le budget s'éternise au Palais-Bourbon ; la loi de finances occupera les séances de la Chambre jusque vers la fin février ; l'impôt sur le revenu pourrait bien les occuper plus longtemps encore, et la séparation risque fort, suivant les désirs secrets de quelques ministres et des journaux modérés, d'empêcher effroyablement sur la prochaine législature.

Les réformes « depuis si longtemps attendues », exerceront encore nos capacités expectantes. Les dissidents ont bien raison.

Mais ils n'en ont pas moins tort ; si la besogne parlementaire abonde sur leurs pupitres, c'est apparemment qu'ils passent leur temps à faire autre chose : chacun sait que leur temps s'écoule à dresser des pièges sous les pas de M. Combes ; ce n'est pas après la séparation que courent ces bons apôtres : c'est après les portefeuilles ministériels.

Le gouvernement, après avoir déposé les projets de loi, ne peut pas exiger qu'on les vote immédiatement ; s'il plait à la Chambre de lui demander des nouvelles de M. Thalamas au lieu de s'enquérir des diverses catégories de biens du clergé concordataire, le gouvernement sera bien forcé de s'incliner.

La session extraordinaire s'est gaspillée en interpellations extraordinaires ; vous verrez que l'on questionnera les ministres sur le temps qu'il fait ; ce sera une manière habile d'amener une crise, mais ce sera un moyen sûr d'arrêter les réformes en marche.

La vérité est que M. Combes essaie vigoureusement d'aboutir : les hésitations apparentes de sa politique sont imputables aux membres de l'ancien cabinet : rompant la discipline républicaine qui assurait depuis cinq ans le travail méthodique et fécond des quatre groupes de gauche, ils ont ressuscité la période d'agitation stérile qui précéda leur montée au pouvoir.

Exploitant au cœur des modérés la crainte de l'hégémonie socialiste, ils ont empêché la réunion périodique des délégués des divers groupes, laissant aux caprices individuels et aux visées particulières, le soin de rompre pas leurs successives incartades l'accord magnifique de tous les vrais républicains.

Et malgré leurs perpétuelles intrigues, nous avons vu, au cours de l'année défunte se développer le programme du gouvernement dans le sens de la sécularisation intégrale.

La loi du 7 juillet 1904, donnant une extension inespérée à la loi de 1901 abattait des milliers d'écoles congréganistes et résolvait, à la satisfaction du pays, quelques-uns des difficultés du problème de l'enseignement.

La rupture avec la papauté amorçait définitivement la question de la séparation des Eglises et de l'Etat, fournissant la cause occasionnelle de cette réforme vitale dont le bon succès assurera le respect par l'Etat de la neutralité confessionnelle, et de la liberté des cultes.

Cette action continue vers ce but presque atteint, témoigne de la perfidie des arguments de ceux qui entravent par leur intervention haineuse la marche de la majorité républicaine.

Edifiée sur leur sincérité et sur la valeur de leurs griefs, elle ne répondra plus désormais que par le mépris à leurs sollicitations tendancieuses.

MATHOS.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Le prix de la guerre

M. Henri Germain, directeur du Crédit lyonnais, a déclaré dans une interview, au correspondant parisien de la Nouvelle Presse Libre, que d'après les travaux statistiques de ses collaborateurs, le prix de l'entretien d'un soldat russe, en Extrême-Orient, devait être à peu près de 10 francs par jour. C'est un peu plus que le prix de l'entretien des hommes pendant la guerre sino-japonaise. La guerre du Transvaal obligeait l'Angleterre à dépenser quotidiennement 14 francs par homme, plus 6 francs de solde. En 1870, l'entretien d'un soldat français ne s'élevait pas à plus de 6 francs. Calculée aux prix de 10 francs et d'après les chiffres d'effectifs généralement admis, la guerre aurait coûté à la Russie 2.200.000.000 de francs. Les chiffres correspondants pour le Japon sont un peu moindres. On n'estime qu'à 8 francs la dépense quotidienne par homme, et la dépense totale depuis le début de la campagne a été de 1.800.000.000 de francs.

Les prisonniers de guerre

Le transfert des prisonniers de Port-Arthur s'est terminé hier, à quatre heures et demie de l'après-midi. Le total des prisonniers est de 24.369, dont 878 officiers ou fonctionnaires. Il y a tout lieu de croire que les prisonniers russes seront internés à Usaka, Hiroshima, Modji et Foukuoda.

Le général Staessel et les officiers qui ont donné leur parole resteront probablement quelques jours au Japon ; puis ils partiront pour l'Europe par le canal de Suez, à bord d'un vapeur français.

Les généraux Fock et Smyrnoff ont décidé d'accompagner les soldats russes au Japon. Le général Smyrnoff commandait les forts de Port-Arthur ; le général Fock a déclaré qu'il ferait manœuvrer ses hommes au Japon. Il y a à Port-Arthur cinq amiraux, dont un prince ; un de ces amiraux ira au Japon.

Cinquante pour cent des officiers partageront la captivité de leurs hommes ; douze attachés navals ont visité Port-Arthur et examiné les restes de la flotte de Port-Arthur.

L'aménagement de Port-Arthur

Les Japonais ont l'intention d'établir une importante station navale à Port-Arthur. Le vice-amiral Shibayama en aura probablement le commandement, l'amiral Togo protégeant la flotte du côté de la mer et le maréchal Oyama du côté du Nord. L'administration militaire ne conservera qu'une petite garnison, dès que les prisonniers russes auront été évacués et l'ordre rétabli.

La flotte japonaise s'occupe à relever les mines : mais, en raison de leur nombre élevé, la navigation ne sera pas sûre d'ici à un assez long temps. Dainy va probablement être ouvert prochainement aux neutres. Les compagnies de navigation japonaises établissent des services hebdomadaires pour ce port.

INFORMATIONS

La rentrée des Chambres

Le Journal officiel publie l'ordre du jour de la première séance de la session ordinaire des Chambres pour qui a eu lieu aujourd'hui mardi. On 1905, sait qu'à cette époque de l'année les Chambres se réunissent de plein droit le second mardi de janvier, sans être préalablement convoquées par décret.

À la Chambre, l'ordre du jour comporte les divers scrutins pour le renouvellement du bureau. Au Sénat, au contraire, le règlement ne prescrit pas que l'élection du bureau doive se faire le premier jour. À la première

séance on se bornera à fixer le jour auquel cette élection se fera.

À la Chambre la séance d'aujourd'hui est présidée par le doyen d'âge. Depuis le début de la législature c'était M. Rauline, député conservateur de la Manche, qui exerçait la présidence provisoire par privilège d'âge.

M. Rauline étant décédé en mars dernier, on a dû rechercher quels étaient les doyens d'âge auxquels put échoir la mission de présider à l'ouverture de la session. Ces membres sont :

M. Turigny, né le 17 janvier 1822.

M. Bischoffsheim, né le 22 juillet 1823.

M. Astima, né le 7 août 1826.

M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827.

M. Turigny, empêché par son état de santé, ne siège pas depuis le commencement de la législature ; MM Bischoffsheim et Astima se sont récusés ; par suite, la présidence provisoire a échu à M. Paul Bourgeois, qui a accepté la mission qui lui revenait par son rang d'âge.

M. Paul Bourgeois est un des plus anciens parlementaires. Il a été élu pour la première fois député à l'Assemblée nationale par le département de la Vendée, le 8 février 1871, et élu député du même département le 20 février 1876 à la Chambre, où il a été renommé à chaque renouvellement général. Il occupe donc son siège de député depuis trente-quatre ans sans interruption.

M. Paul Bourgeois appartenait à l'Assemblée nationale, à l'extrême droite légitimiste et il n'a cessé de professer des opinions royalistes.

La rentrée du Sénat a eu lieu, comme celle de la Chambre, en vertu de la Constitution.

Depuis la mort de M. Wallon, le doyen d'âge est M. Fayard, né à Metz en avril 1816. Il avait d'abord manifesté l'intention de ne pas présider ; il a fait savoir, depuis, qu'il présiderait. S'il ne revient pas sur sa détermination, c'est donc tout lui qui présidera la séance de rentrée.

A son défaut, ce serait M. Poriquet (né en juillet 1816) ou M. Guoin, né en 1818.

Le Sénat fixera à jeudi l'élection de son bureau définitif. Il n'y aura de modification, dans le bureau actuel, que pour deux sièges de vice-présidents : MM. Barbey et Peytral arrivés au terme de leur mandat, que l'usage a fixé à quatre ans, seront remplacés par MM. Guérin et Leydet.

Vendredi, le Sénat procédera à l'installation du bureau définitif et, dans les premiers jours de la semaine prochaine, il commencera l'examen, pour la seconde fois, de la loi sur le service de deux ans.

L'anniversaire de la mort de Gambetta

Comme tous les ans, dimanche, les amis et admirateurs de Gambetta ont effectué leur pèlerinage à la maison des Jardies qu'habita le grand tribun. MM. Berteaux, ministre de la guerre, et Trouillot, ministre du commerce, sont venus rendre hommage à la mémoire du patriote.

Ils ont été reçus à la gare de Ville-d'Avray par M. Deluns-Montaut, entouré d'un grand nombre de notabilités politiques.

Des discours ont été prononcés par MM. Deluns-Montaut, Thomson, député, et Berteaux.

L'élection du deuxième arrondissement

Voici les chiffres officiels et complets de l'élection du deuxième arrondissement :

Inscrits.....	15.441
Votants.....	11.967
Majorité absolue....	5.984

Ont obtenu :

MM. amiral Bienaimé, nationaliste, ..	6.437 voix, élu.
Bellan, radical, ..	5.155 —
Bodin, socialiste ..	233 —

Il s'agissait de remplacer M. Syveton, décédé.

Aux élections du 27 avril 1902, M. Syveton avait été élu par 7.394 voix contre 5.631 à M. Mesureur, député sortant non réélu, et 310 voix à M. Lipert, socialiste.

Les traités d'arbitrage

Les traités d'arbitrage conclus entre les Etats-Unis et la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Suisse ont été publiés par ordre du Sénat. Tous les traités sont, à vrai dire, identiques. Deux des clauses, les plus importantes, stipulent que les différends qui ne pourront être réglés par des moyens diplomatiques, devront être soumis au Tribunal de la Haye, pourvu que ni les intérêts vitaux, ni l'indépendance ou l'honneur d'une des parties contractantes, ni les intérêts d'une troisième puissance ne soient en jeu.

Dans chaque cas, les hautes parties contractantes, doivent conclure un accord spécial, définissant clairement la raison du différend, et la tâche des arbitres.

Au Congo français

La malle congolaise de Philippeville est arrivée dimanche matin à Anvers. Il y a 38 passagers. Parmi ceux-ci il en est qui viennent du Congo français. Ils ont donné d'intéressantes nouvelles.

Tout récemment, le commandant Méchen, accompagné de M. Bruyère et de l'agent commercial Viersma, se rendit chez les Bassounbi, peuplade qui, jusqu'à présent, s'est montrée réfractaire à la perception de l'impôt.

Le commandant Méchen a fait prisonnier neuf chefs indigènes et les a conduits à Brazzaville, où l'on tâche de leur faire comprendre la nécessité de l'impôt. Un agent français, M. Lievens, appartenant à la Société française du Linné L'keni, a été massacré. De même, un massacre a été commis dans la haute N'gouni. Un agent de la Société et un sergent d'infanterie coloniale ont été tués par les Issogo.

Deux factoreries de la Société ont été pillées par les révoltés. Ceux-ci s'étaient déjà mis en révolte, mais une première expédition en avait eu raison. Une deuxième expédition vient de partir contre eux.

Le Froid rend la Parole à un Muet

Le froid, qui a fait tant de victimes dans notre région, a été cause d'un phénomène vraiment curieux : il a rendu la parole à un muet.

Jean Rougier, cinquante-quatre ans, ouvrier agricole à Paulhaguet, avait perdu l'usage de la parole à la suite d'un accès de fièvre typhoïde en 1887. Le malheureux, qui était à ce moment instituteur, dut démissionner et s'occuper comme il pouvait au service des cultivateurs.

Lundi, il sortit, et se trouva subitement indisposé par le froid. Il allait périr, quand deux passants vinrent à son secours. Chose curieuse, quand Rougier fut revenu à lui, il put parler comme avant 1887.

Le fait a été constaté officiellement par les médecins.

Petites Nouvelles

Un tremblement de terre a été ressenti samedi à Gibraltar. Quelques monuments ont été dégradés.

Un nommé Bazin, employé comme mécanicien chez un fabricant d'automobiles, a trouvé dans le sommier de son lit un coffret contenant plus de cent mille francs de bijoux.

On annonce qu'à Lorient, les grévistes de la Compagnie des forges ont repris le travail.

Le président de la République est rentré dimanche matin à Paris.

Un ouragan a éclaté dans la nuit de dimanche en Tunisie et a occasionné des dégâts considérables. La voie ferrée a été enlevée.

Le ministre de l'intérieur vient de révoquer le maire de Pont-l'Abbé-Picardville (Manche), qui avait, dans un discours, protesté contre la révo-

cation de son prédécesseur, frappé pour avoir arboré un drapeau portant l'emblème du Sacré-Coeur.

— On annonce la mort, à Marseille, de Louise Michel.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Jaurès dans l'Humanité, au sujet de l'élection de l'amiral Bienaimé :

En un sens, le scrutin d'hier est, pour l'opposition, une cause de faiblesse ; car c'est sous la bannière du nationalisme qu'elle est maintenant enroulée, et les plus du drapeau de la Patrie française retombent sur les épaules de M. Ribot. L'audace et les prétentions accrues du nationalisme embarrasseront singulièrement les modérés, et on ne tardera pas à s'apercevoir que la force réelle de l'opposition n'est pas accrue. Il s'agit seulement de savoir si la majorité républicaine fera preuve de clairvoyance et de résolution. L'interpellation prochaine sur la politique générale dont Briand signalait, il y a quelques jours, l'importance, sera plus décisive encore au lendemain de ce retour offensif du nationalisme. Elle obligera le parti républicain à donner la mesure de son esprit politique. Nous touchons à des journées critiques, où tout le sort de la législature se décidera, où le pays républicain pourra juger ses mandataires.

Revue de la presse locale

Du Réformateur :

Vous verrez que le jour prochain où la réaction verra qu'elle ne peut pas compter sur l'armée, pour culbuter la République, elle cessera de lui faire une cour assidue et traitera tous ses chefs avec la même rigueur qu'elle a déjà montrée pour quelques-uns qui, entre autres torts, ont eu celui de lui signifier qu'elle ne devait pas compter sur eux pour un coup de main anticonstitutionnel.

CHRONIQUE LOCALE

BANQUET

De la Jeunesse Laïque

Le banquet de la Fédération des Jeunesses républicaines du Lot a eu lieu dimanche matin à midi.

Dans la salle du théâtre où d'immenses tables étaient dressées, prirent place les membres des cercles des Jeunesses laïques et un grand nombre d'amis, de républicains qui avaient tenu à honneur de prendre part à cette fête vraiment démocratique.

Plus de deux cents convives étaient réunis : ils étaient venus de tous les points du département : les cercles de Figeac, Gramat, Puy-l'Evêque, Prayssac, Luzac, Castelnaud, Cailiac, Mercuès, Catus, Soturac, Larroque-des-Arcs, Lugagnac étaient représentés.

Le banquet devait être présidé par MM. de Monzie, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique et Costes, sénateur, tous deux présidents d'honneur du Cercle de la Jeunesse laïque de Cahors.

Les circonstances n'ont pas permis à ces deux présidents d'honneur de participer à la fête. M. de Monzie est depuis plusieurs jours loin de France : et malheureusement demi-heure avant le banquet, une indisposition subite a obligé M. Costes à ne pouvoir assister au banquet.

C'est M. Cocula, sénateur, qui a présidé cette belle fête à laquelle les républicains ont regretté de ne pas voir M. Pauliac.

À la table d'honneur, autour de M. Cocula, et dans la salle, placés par communes, se trouvaient MM. Mazières, 1^{er} adjoint au maire, Talou, conseiller général. Bauzin, chef de cabinet du Préfet, Darquier, Teyssonnières, conseillers municipaux, Gélis, Pagès, conseillers d'arrondissement, Guilhem, maire de Labenque, Cazes, maire de Fontanes, Sicard, maire de Montdouce, Ausset, maire de Ste-Alauzie, Lacaze, maire de St-Paul, Conquet, maire de Larroque-des-Arcs ; Poux, professeur agrégé au Lycée, qui devait faire la conférence

publique et un grand nombre de démodorés.

Le repas n'a commencé que vers midi et demie ; on attendait l'arrivée des convives qui se trouvaient aux côtés de M. Costes qui subitement vers midi moins le quart s'était trouvé indisposé.

Le menu fort bien composé fut certainement du goût de tous les convives sans exception ; car chacun fit honneur à ce repas préparé par M. Combelles, de l'hôtel du Lion d'Or qui mérite de vives félicitations.

Voici le menu :

- Tapéoca
- Saucisson - Beurres
- Colin sauc verte
- Rosbeaf aux truffes
- Dindonneaux rôtis
- Salade
- Desserts variés
- Café
- Vins assortis

La plus franche gaieté et la plus cordiale camaraderie ne cessèrent de régner.

LES DISCOURS

Au dessert, à l'heure des toasts, M. Cocula donna la parole à M. Nicolaï, secrétaire général de la Fédération des Jeunesses républicaines et laïques.

DISCOURS DE M. NICOLAÏ

Citoyens,

C'est avec une émotion bien sincère que je viens saluer ici les nombreux amis accourus à l'appel du Cercle de la Jeunesse républicaine laïque. Il a fallu pour activer tant de dévouements, pour intéresser à notre cause tant de groupes divers, que notre but fût commun à tous, que notre pensée fût à tous la même. Vous étiez sans doute d'avis qu'une réunion comme celle-ci était nécessaire pour activer la marche de l'idée laïque ; car il faut, pour qu'une idée pénètre, en parler souvent, en révéler le but avec force et avec franchise. Or, notre but, nous le disons bien haut, c'est de proclamer la liberté de la pensée, c'est-à-dire la liberté du jugement et de la critique en face toutes les théories ; comme conséquence, la lutte contre ces nombreux dogmes de date préhistorique, qui prétendent enchaîner l'humanité auprès d'opinions étroites, sans laisser le droit à aucune intelligence d'en démontrer la tyrannie ou l'absurdité.

C'est la lutte contre le cléricalisme qui se poursuit, lutte de la jeunesse qui pense et veut aller de l'avant, lutte du flambeau qui veut briller et veut vivre, contre le néfaste et légendaire éteignoir.

Vous reconnaîtrez, citoyens, que grandeur de notre but et la justesse de notre raisonnement, ont jeté le plus vif émoi chez les défenseurs des vieilles idées. Aux théories scientifiques que nous préconisons, on répond par un langage sceptique où l'au-delà est invoqué ou le mystère qui enveloppe encore les hommes et les mondes est pris le plus souvent comme instrument de terreur. La science a reculé le paradis derrière des millions d'étoiles ; l'enfer est malheureusement trop visible pour les impies et pour les croyants drapés sous le manteau des mêmes misères ; néanmoins on nous promet une autre vie, éternelle, celle-là, faite de malheur ou de félicité. Nous reconnaissons que beaucoup de ceux qui nous tiennent ce langage sont bien intentionnés et de bonne foi. Mais notre raison et notre conscience nous défendent de nous arrêter à ce mysticisme. La loi fatale est que tout change, les hommes, les mœurs et les religions. Rien n'est éternel, si ce n'est la matière. Et celle-ci se transforme tellement à son tour, qu'elle est méconnaissable après plusieurs siècles. On se dressaient les temples et les cités d'autrefois ne paraissent plus aujourd'hui que des ruines. Seuls quelques socles brisés guident la marche du voyageur dans les déserts africains et asiatiques, des sables d'Illion aux troncs vieillis des Pyramides. Les religions d'aujourd'hui auront leur tour, faisant place à ce progrès, à ce transformisme qui emploie pour vaincre des moyens divers, mais dont le triomphe apparaît prochain et inévitable.

On oppose encore à la morale laïque la bonne morale d'autrefois. Nos contradicteurs se plaisent à trouver la nôtre inférieure, incapable de donner aux générations futures la sagesse et la virilité. Quelle erreur profonde ! Nous ne méprisons jamais les saines doctrines qui animaient les fondateurs des religions, mais nous prétendons les transformer et les enseigner laïquement aux générations nouvelles. Nous dirons toujours aux humains : Aimez-vous les uns les autres, mais nous appliquerons le principe. Nous procéderons par étapes en prévisions des à-coups qui pourraient nuire à l'idée. Mais nos élèves et nos adversaires eux-mêmes seront obligés

ronne en faveur du chemin de fer projeté.

Vous pouvez être assuré que dès que ces pièces seront parvenues et si elles permettent de considérer comme acquise la contribution demandée, au département de Tarn-et-Garonne, je prescrirai sans retard la mise à l'enquête de la ligne.

Agréé, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

FOURNOL

Le chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

Le Ministre des Travaux Publics,
pour le Ministre et par autorisation
du chef de cabinet,

administrative du 8 janvier. — Le reliquat de la rente annuelle et perpétuelle du legs Cambornac à partager entre les vieillards indigents âgés de 70 ans au moins, est exactement de 495 fr. 29 cent. Il y aura dix personnes secourues proportionnellement à leurs besoins aux dépens de cette somme. Les secours seront distribués en espèces et par mensualités, terme échu. Les mandats, délivrés par le maire, seront payés par M. le receveur municipal.

Mais les secours en nature dont bénéficiaient jusqu'ici les indigents pensionnés actuellement, leur sont retirés pour permettre de secourir ceux qui se recommandent à la charité publique et qui ne peuvent pas bénéficier du legs Cambornac.

Montouq

Foires nouvelles. — En vue de faciliter entre les propriétaires cultivateurs et le public de la région leurs transactions normales et diverses, il fut créé, il y a déjà quelque temps, trois nouvelles foires au chef-lieu de la commune.

Au début, elles furent assez fréquentées, mais l'année écoulée, les personnes les plus intéressées ont semblé les ignorer.

La Municipalité et le Conseil municipal, très surpris de ce manque d'empressement à les fréquenter, renouvelèrent spécialement à tous les habitants de la commune et à ceux des communes voisines, qu'il serait, pour tous, bien avantageux que les divers foirails et marchés fussent approvisionnés le mieux possible.

A cet effet, ils font appel à leur bonne volonté pour y conduire, comme aux autres foires, leurs bestiaux en tous genres et y apporter en masse leurs diverses denrées.

Les marchands forains habituels et les nouveaux seront également bien accueillis par la population; et leurs emplacements ordinaires leur seront réservés et appropriés en conséquence.

Voici les dates des foires semi-nouvelles dont il s'agit :

La première aura lieu samedi prochain 14 janvier courant; la deuxième le vendredi 7 avril prochain; et la troisième la veille de la Toussaint, c'est-à-dire le 31 octobre.

Le froid. — C'est sous les auspices d'une température vraiment sibérienne que 1905 s'est annoncé ici. Durant les premiers jours de la semaine, une bise glaciale a soufflé, tandis que le thermomètre descendait jusque à 9 et 10° au dessous. On craint que certaines récoltes aient gelé.

Vers mercredi la température s'est adoucie et la neige a commencé à tomber; nous n'avons eu que quelques gros flocons qui maintenant ont fondu. Après la neige, la pluie; vraiment 1905 vous n'avez pas l'air gai!

Crégois. — Dimanche le nommé Redon Paulin, cultivateur dans notre commune, s'était levé à 5 heures du matin pour panser ses vaches.

En passant devant sa cave, il remarqua que la porte était entr'ouverte et voulant s'approcher, muni d'une lanterne, pour se rendre compte de ce qui se passait, un individu se sauva en lui passant sous les bras.

Il le reconnut dit-il le nommé Vignales, hongreur à Crégois, mais il a eu une certaine crainte pour le poursuivre.

Cet audacieux voleur s'était muni de pommes de terre, du vin et de l'avoine, mais il a tout abandonné.

La gendarmerie prévenue a ouvert une enquête.

Lacapelle-Cabanac

Mordu par un chat. — Samedi soir M. Atgie, propriétaire à Laporte, a été mordu par son chat. L'animal fut aussitôt abattu mais l'autopsie n'a pu être encore faite.

Mauroux

Foire. — Il s'est fait beaucoup d'affaires sur les bœufs; et les cours sont en hausse. Cours ordinaires sur les moutons et sur les porcs.

Poulets de 4 à 4 fr. 50 la paire.
Poulets de 2 à 3 fr. id.
ou environ 60 cent. la livre.
Lapins de 1 fr. 60 à 2 fr. 50 la paire.
Lièvres de 4 à 5 fr. l'un.
Perdreux 2 fr. l'un.
Œufs 75 cent. la douzaine

Arrondissement de Figeac

Figeac

Mandat d'arrêt. — En vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le juge d'instruction d'Aurillac, les gardes champêtres Pingué et Cavarroc, ont mis samedi en état d'arrestation, le nommé Louis Pradella, trente-deux ans, ouvrier mineur, né à Figeac, inculpé de vol. Il a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Tribunal correctionnel. — Audience du 7 janvier :

Hippolyte Galtié, 25 ans, et Gustave Ponce, 17 ans, de Ruyères, sont poursuivis pour violences et voies de fait. Ce dernier fait défaut. Ils sont condamnés chacun à 50 francs d'amende (loi Bérenger) et le père Ponce déclaré civilement responsable.

— Louis Gasch, 45 ans, et Clotilde Cabriès, 58 ans, de Saint-Pierre-Toirac, sont poursuivis pour vol et complicité de vol d'un baril d'eau-de-vie. Gasch est condamné à vingt jours de prison, et Clotilde Cabriès, à dix jours. Cette dernière seulement avec bénéfice de loi Bérenger et solidairement aux dépens.

— Urbain Bistour, 23 ans, de Terron, est condamné à six mois de prison pour coups et blessures sur la personne de M. Chateau neuf, gardien chef de la prison de Figeac. Nous avons déjà donné un compte-rendu de cet incident.

— Frédéric Vielcanet, 23 ans, de Bagnac, 5 fr. d'amende (loi Bérenger) pour coups et blessures.

— Louis Pradella, 32 ans, mineur, de Figeac, 16 fr. d'amende et quinze jours de prison pour contravention à la police des Chemins de fer et outrages à un agent de l'ordre administratif.

— Le tribunal prononce ensuite deux condamnations à 10 fr. d'amende pour contravention à la police des Chemins de fer et une condamnation à 20 fr. d'amende pour chasse sans permis.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nominations. — Mlle Clouzet, directrice de l'école primaire supérieure de la place Croix-Paquet, à Lyon, est nommée directrice de l'école primaire supérieure de jeunes filles de Gourdon (Emploi créé).

Mlle Bennet, institutrice à Soullaguet est nommée adjointe à l'école maternelle (Emploi créé).

Mlle Clouzet est déjà arrivée à Gourdon. L'école, dit-on, s'ouvrira vers le 20 courant, si toutefois... les professeurs sont nommés à cette date, ce qu'il faut espérer.

Au sujet de cette nomination, la population est très surprise que dans une même école on conserve deux directrices.

Il faut croire que le gouvernement ne cherche guère à faire des économies. Mais ce n'est pas tout, nous croyons que l'école ne peut que souffrir d'un tel état de choses, car il est à peu près sûr qu'il n'y aura pas unité de vues dans les deux enseignements.

était le fils d'un des quatre officiers qui ont enlevé Louise Dubord. Je comprends tout.

— Pourtant, dit Suzanne, j'accusais un garçon meunier qui avait, je m'en suis aperçue, jeté sur moi, un œil d'envie, un nommé Eustache.

— Oui, je me souviens... Ce garçon avait mauvaise figure, il a dû être un instrument... Thomas Rupert ne néglige rien.

— Que me conseillez-vous de faire ?

— Chère madame, rien quant à présent. Votre ennemi, le meurtrier de Hector, est notre ennemi à tous. Je suis en train de réunir tous les anneaux de la chaîne qu'il a forgée pour nous attacher et je veux l'en accabler.

— Vous pouvez compter sur moi pour vous aider.

Gontran sourit avec une pointe d'orgueil.

— Il ne faudra pas, je l'espère, dit-il, tant de monde pour venir à bout d'un seul homme. Lorsque j'aurai en main une preuve de sa félonie, je le provoque, et il faudra bien qu'il s'explique et qu'il capitule.

— Dans la guerre, il ne faut pas mépriser les plus faibles alliés, monsieur le comte; je ne vis plus que pour me venger à mon tour, et je le ferai.

Ce jour-là, Hélène retint le comte au château sous le prétexte que la meunière restait aussi et que le marquis devait

Nous pensons que l'école aurait beaucoup gagné à n'avoir qu'une direction unique.

Il serait regrettable que notre école primaire supérieure, très centrale et bien placée pour bien réussir, ne prit pas dès le début l'importance qu'elle doit avoir dans le département.

Permis de chasse. — Pendant l'année 1904, il a été délivré à la sous-préfecture de Gourdon 629 permis de chasse, avec une plus-value de 93 permis sur l'année précédente.

Mouvement de la population. — Voici le relevé de l'état civil de la commune de Gourdon pendant l'année écoulée de 1904 :

Naissances, 72; mariages, 30; décès, 98.

Soit un excédent de 26 décès sur le total des naissances.

La mortalité s'est produite dans les proportions suivantes :

De 0 à 1 an, 10 — de 1 à 19 ans, 3 — de 20 à 39 ans, 11 — de 40 à 59 ans, 15 — de 60 et au-dessus, 59.

Etat civil du 1^{er} au 31 décembre. — Naissances: Fernand-Daniel Francoval, à Mailhol; Léonia Mazet, à Prouillac; Louis-Jean-Albert Dalet, au Mas-de-Jacques; Adrien Malbec, au Cros; Jean-Louis Marsis, aux Barbiers; Louis Larrière, rue du Four; Noëlie-Anne Brunet, aux Standous.

Mariages: Louis-Joseph-Emile Calmelle, 32 ans, juge de paix à Guelma (Algérie), et Marie-Marguerite-Jeanne Delbos, sans profession, 21 ans, de Gourdon.

Décès: Antoine Maury, sans profession, à l'hopital; Jean Bouyssou, cordonnier, 58 ans, à l'hopital; Marie Cabanès, sans profession, 71 ans, veuve François Cabanès, au Moulin-Bas; Jean Jaubert, cultivateur à Malepique; Pierre Couderc, ancien tanneur, 79 ans, avenue Gambetta; Jean Molinié, plâtrier, 82 ans, à l'hopital; Perrette Pons, sans profession, 77 ans; veuve Jean Baldy, à la Tour de Prouillac; Antoine Drapy, sans profession, 27 ans, de Creysse, à l'hopital; Louis Larrière, 7 jours, rue du Four; Jean-Marie Macé, ancien entrepreneur de travaux publics, 62 ans, place de l'Hôtel-de-Ville.

Le centre de Gourdon. — Voici le relevé des animaux de boucherie qui ont été abattus à l'abattoir public de Gourdon pendant le mois de décembre dernier :

Bœufs, 19; veaux, 16; moutons, 53; porcs, 95.

Théâtre Giscard-Galiéno. — Samedi soir la troupe Giscard-Galiéno donna une brillante représentation de la « Périochole », opérette en 3 actes. Les acteurs véritablement se surpassèrent: le viceroi du Péron fut un souverain impayable; ses conseillers se révélèrent comme des ministres modern-style et la « Périochole » se fit adorer par la beauté de sa personne, l'intelligence de son jeu, et l'harmonie veloutée de son organe.

La troupe, en somme, est excellente; les gourdonnais, fins appréciateurs des mérites, continueront de lui faire l'accueil que demande la perfection de son jeu.

Soullaguet

Vol. — Un vol de deux chaudrons en cuivre estimés à quinze francs a été commis au préjudice du sieur Pierre Pons, cultivateur.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Soullac

Théâtre. — La troupe Giscard-Galliéno, qui vient régulièrement dans notre ville tous les mercredis, donnera le 11 janvier prochain « le Jour et la Nuit », opéra-comique.

arriver le lendemain.

Il n'osa pas refuser, mais il se sentit gêné lorsque le regard clair de Hélène se reposait sur lui.

Il s'avouait tout bas que Mlle de Champneuil l'aimait toujours, qu'elle était la belle et fière jeune fille qu'il avait adorée, et cependant le frais sourire de Mimi l'emportait encore.

Cet amour n'était plus un caprice. Hélène était comme un vin de grand cru, beau en couleur, généreux, devant lequel tous s'inclinaient, mais Mimi était un joli petit vin rosé qui agace le goût, qui fait sautiller, qui charme et qui grise, et Gontran s'était laissé prendre à ce petit vin-là.

Le lendemain, vers midi, une voiture à volonté, conduite par Frédéric en personne, s'arrêtait devant le château.

Hélène et Gontran, suivis de tout le personnel, allèrent les recevoir à la grille.

Le commandant Bitter qui avait encore des prétentions à l'agilité, sauta à bas du véhicule et tendit la main à l'aveugle, soutenu par derrière par Mme Boussard.

Oui, Mme Boussard, en robe neuve à carreaux et avec un bonnet tuyauté et à rubans.

On n'a pas idée de ça ?

La brave femme oubliait un peu son chagrin de la disparition de Mimi en pensant qu'elle avait l'honneur de voya-

LE RADIUM

Le radium, le corps étonnant qui a révolutionné la science, vient de donner son nom à une publication scientifique. Ce journal nous donne des renseignements intéressants sur les applications pratiques de ce fameux métal, et aussi sur le prix de ses sels. Voulez-vous acquérir du Brome de radium pur, c'est pour rien: un centigramme coûte 4,000 francs, un décigramme 40,000 francs, et un gramme 400,000 francs!

Vous vous demanderez, peut-être quelles propriétés a le radium et quels services merveilleux il peut rendre pour valoir aussi cher. En tout cas, vous vous apercevrez qu'il n'est pas à la portée de toutes les bourses et que peu de malades peuvent se payer un tel médicament. Mais, heureusement pour ceux qui souffrent, point n'est besoin de dépenser autant d'argent pour se guérir.

Madame Berthe Etcheagaray, 9 Grande rue St-Michel, Toulouse, est la femme d'un employé à la prison de cette ville. Le 7 avril 1903 elle écrivait à M. Fanyau, pharmacien à Lille, en lui disant comment elle avait été délivrée de graves désordres de l'estomac et d'autres maux par son fameux remède la Tisane américaine des Shakers. Le 20 septembre 1904 elle lui écrivit de nouveau que la guérison était radicale. Sa lettre était légalisée par M. Versini, commissaire de Police du 6^{ème} arrondissement. Voici ce qu'elle dit :

« Il y a quatre ans à la suite de couches, j'étais dans un état des plus inquiétants. Je ne mangeais plus; les aliments m'étouffaient et l'estomac me faisait un mal affreux. J'avais aussi des névralgies dans la tête, et des maux de reins et de côtes. J'étais fort pâle et très anémique. Tous ces maux provenaient de l'anémie et de la dyspepsie, s'aggravant d'une constipation opiniâtre. Pendant plus de 15 mois je demeurai ainsi sans que rien ne pût me guérir, lorsqu'une amie me causa de la Tisane américaine des Shakers comme d'un remède infailible contre les maladies de l'estomac et des intestins. J'en fis usage sur le champ, et après en avoir pris six flacons j'étais délivrée de tous mes maux, et je suis toujours forte et bien portante. »

Quelques francs ont suffi à Madame Etcheagaray pour trouver la guérison. Ecrivez à M. Fanyau pour lui demander la brochure gratuite qui décrit les maladies, leurs symptômes et leur guérison, en un mot tous les renseignements nécessaires aux intéressés.

Bibliographie

De quoi lire et se distraire toute une semaine! Voilà ce que nous apporte le numéro de *Mon Dimanche* qui paraît aujourd'hui. Au hasard de son sommaire qui ne comprend pas moins de cinquante articles, nous cueillons ces quelques titres plus éloquentes que tous les commentaires :

SURHOMME ET SOUSHOMME, ce que sera la terre en l'an 2400;
Des artistes sans mains;
J'ai mangé de toutes les cuisines;
Le Royaume, conte charmant pour le jour des Rois, par GEORGES BEAUME;
La fin de passionnant roman LES MOUETTES NOIRES, par CHARLES FOLY, et l'annonce du nouveau et dramatique roman L'HOMME INVISIBLE, par WELLS;
UN TRÈS CURIEUX CINÉMATOGRAPHE;
Le portrait-charge de M. Bérenger, sénateur;
UN GRAND CONCOURS avec 60 prix superbes.

Mon Dimanche est en vente partout le vendredi et ne coûte que 10 centimes le numéro.

Lectures pour Tous

A peine le numéro mensuel des *Lectures pour Tous* a-t-il fait son apparition aux étalages des librairies qu'il est immédiatement enlevé. A quelles raisons attribuer ce succès inouï? Demandez-le aux innombrables lecteurs qui ne se lassent pas de lire et de relire la merveilleuse publication. Jamais aucune revue n'avait réuni un aussi attrayant ensemble d'articles d'actualité et de vulgarisation, de pages instructives ou curieuses, de romans et nouvelles pouvant être lus par tous avec émotion ou gaieté. Jamais non plus n'avait été offert un choix d'illustrations aussi captivantes par leur valeur artistique ou documentaire.

Voici d'ailleurs le sommaire du N° de Janvier des *Lectures pour Tous*, que publie la librairie Hachette et Cie :

En Alsace. — Comment se fait un chef-

son petit mobilier devait suivre.

Toutefois, il est juste d'ajouter que le buveur ne s'était pas oublié. Un panier qui contenait dix litres de bitter accompagnait le mobilier.

Là-dessus, il n'y avait pas de transaction possible.

Mais un nuage obscurcissait le front de tous les convives, le soir, au dîner qui les réunissait tous.

Un nom était sur toutes les lèvres. Celui de Noémie.

Gontran y rêvait malgré lui.

Le père n'osait en parler à sa fille.

La mère Boussard avait repris sa place à l'office et j'ai vu avec les domestiques, leur apprenait tout ce qu'elle savait et même davantage.

Hélène ne savait comment aborder la conversation.

Cependant, elle attaqua directement la question.

— Monsieur le marquis, dit-elle à son père, M. le comte de Chrévenay, qui m'a dit vos malheurs, ne m'a pas caché que j'avais une sœur...

— Quoi, vous savez?... Hélène...

— Je sais tout, parlons donc d'elle.

— Oui, dit l'aveugle avec un soupir de satisfaction, je serai heureuse, ma chère Hélène, le jour où je pourrai la mettre sous votre protection, puisque vous voulez bien la reconnaître pour sœur.

(A suivre.)

d'œuvre. — Allo!... Allo!... Services et méfaits du téléphone. — Coiffeurs pour Dames. — La Grande aigle, nouvelle. — Le Roi boit! L'Épiphanie, fête des enfants et des pauvres. — Le Secret de l'épave, roman. — Les Trente-six Incarnations d'un Policier. — Pékin à v.l d'oïseau. — La Journée de huit heures. — Le Ciel et le plus savant du Monde. — Couveuses de lilas.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr.; Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr., Le N° 50 centimes.

Bulletin Financier

Le marché a manifesté des allures beaucoup plus satisfaisantes notamment sur les fonds d'Etats dont le plupart ont sensiblement progressé notamment les fonds Russes.

Notre 3 0/0 a passé de 97,75 à 97,90. Nos sociétés de Crédit enregistrent des plus values; le Comptoir National d'Escompte à 655; le Crédit Foncier à 721; le Crédit Lyonnais à 1160 et la Société Générale 635.

Parmi nos chemins: le Lyon clôture à 1345 et le Nord à 1762. Le Suez finit à 4526; le Rio reprend à 1582; la Brianks cote 472 et la Sosnowice, 1646.

L'Extérieure a passé de 89,95 à 90,22; l'Italien finit à 103,85; le Portugais 63,97. Le Russe consolidé reprend à 89,55; le 3 0/0 1871 a passé de 72,60 à 73. Le Turc finit à 88,12; la Banque Ottomane 592.

Les chemins de fer du Congo supérieur aux grands Lacs africains se sont négociés à 298 et 299. En Banque, le Générale Mining and Finance Corporation est demandée à 95,75. La Capillitas Cooper accentue sa reprise à 41,75.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt 97 87
3 Jouissance 1^{er} jan. 1905 tme 97 90
0/0 amor. Der. an. 1953. cpt 97 55
3 Jouiss. 16 janv. 1905. tme ...

Banque de France.....cpt 3780 ..
Action nom. jouis. 28 déc. tme
Banque de Paris.....cpt 1257 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil. tme 1259 ..
Crédit Foncier.....cpt 718 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil. tme 721 ..

Crédit Lyonnais.....cpt 1160 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sept. tme 1160 ..
Société générale. jouis. oct. cpt 635 ..
Est.....cpt 908 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov. tme

Paris-Lyon-Méditerranée. cpt 1349 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov. tme 1345 ..
Midi.....cpt 1160 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil. tme
Nord.....cpt 1761 ..
400 fr. t. p. jouiss. juil. tme 1762 ..

Orléans.....cpt 1468 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct. tme
Ouest.....cpt 889 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct. tme
Métropolit. 250 f. t. p. juill. tme 555 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juil. tme 4528 ..
— s. civile.....juil. cpt 3390 ..
Proc. Thomson-Houston. j. tme 753 ..
Espagne extér. 4 0/0 oct. tme 90 22
Russie 4 0/0 1901.....déc. cpt 90 50
— 3 0/0 1896.....nov. cpt 72 60
Rio-Tinto.....jouiss. nov. tme 1582 ..

MINES D'OR

Rand Mines..... 201 ..
Chartered..... 58 ..
East Rand..... 231 ..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 25 à 23 50; fév. 23 75 à 24 00; mars-avril 24 25 à 24 50; 4 de mars 24 50 à 24 75; 4 de mai 24 25 à 24 50. Cir. : 50,750. Liq. : >>>>.

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 31 >> à 31 25; fév. 31 25 à 31 50; mars-avril 31 75 à 32 >>; 4 de mars 32 >> à 32 25; 4 de mai 32 >> à 32 25. Circ. : 9,450. Liq. : >>>>.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 92

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISODE
MIMI-PRINTemps

XIV

Le Château de Champneuil

— Je vous crois, dit Hélène, aujourd'hui même, je vous les montrerai.

Les deux jeunes gens déjeunèrent ensemble, et Mlle de Champneuil semblait particulièrement heureuse de ce qu'elle venait d'apprendre; son cœur se rouvrait à l'espoir.

Aussi lorsque Suzanne Chopin arriva avec son costume noir et son visage pâle, elle tint comme le nuage qui cache les rayons du soleil.

Cependant, elle fut reçue avec empressement, et l'on entra au salon pour recevoir une confidence dont Hélène avait déjà le premier mot.

Entre femmes, on se devine toujours.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

Le Retour du Père prodigue

Il y a des choses qui sont dans l'air et que l'on devine.

Lorsque Suzanne et le comte de Chrévenay se rencontrèrent au château de Champneuil, ils eurent hâte de se communiquer leurs pensées.

Il oublièrent les sexes et causèrent comme frère et sœur.

Il y avait chez Gontran un immense désir de savoir et chez la meunière une douleur qui la mettait au-dessus des préjugés.

Lorsqu'ils furent seuls, après avoir demandé à Hélène la permission de se dire quelques mots, permission dont ils n'avaient pas besoin, et qui leur fut accordée, Gontran demanda :

— Vous m'avez dit, madame, que Hector était mort.

— Oui, monsieur.

— D'une façon extraordinaire ?

— Epouvantable.

— Je vous écoute avec attention.

Suzanne fit alors le récit très franc de ses relations avec le pauvre Favrol et de l'inondation du pays.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux stations thermales et hivernales
 Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne
 Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.
 Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)
 Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour :
 Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.
 Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.
Voyages dans les Pyrénées
 Tarif G. V. n° 105 (Orléans)
 La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefite-Nestalas, Pau (1), Puyô-Bayonne-Dax, ou Puyô-Dax, Bordeaux, Paris.
2^e ITINÉRAIRE
 Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).
3^e ITINÉRAIRE
 Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau (1), ou Puyô-Pau (1), Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).
 Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ). Prix des Billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. — 2^e classe, 122 fr. 50 c.
 (1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Pau à Laruns-Eaux-Bonnes et retour moyennant un supplément de 5 fr. 50 en 1^{re} classe et de 4 fr. en 2^e classe.
 (2) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1^{re} classe et 9 fr. en 2^e classe.

Les billets de parcours additionnels ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Pau ou à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans ces gares.
 Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.
 La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.
MARCHE DE LA VILLETTE

Espèces	Ameub.	Vendus	Prix extrêmes	
			viande net	pois vif
Bœufs...	3.107	2.896	40 à 80	27 à 47
Vaches...	806	738	39 à 79	26 à 46
Taureaux...	285	239	35 à 67	22 à 42
Veaux...	1.333	1.216	60 à 110	32 à 56
Moutons...	18.158	14.582	70 à 110	44 à 62
Porcs...	8.549	8.549	57 à 67	35 à 45

Vente calme sur le gros bétail et les moutons, facile sur les veaux, bonne sur les porcs.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
 Les créanciers de la dame veuve RIGAL, épicière à Luzech sont invités à se rendre le lundi 23 Janvier 1905, à dix heures du matin, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.
 Cette réunion de vérification sera la dernière.
 Suivant jugement du 6 janvier courant le Tribunal a fixé au 2 janvier 1901, la date à laquelle la dite veuve RIGAL a cessé ses paiements.
 Pour extraits :
 Le Greffier,
A. POULVEREL.
L. MAURY
 Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'École Dentaire de France
 Successeur de BAKER
 75, Boulevard Gambetta
 Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
 Travail parfait et entièrement garanti
 Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

BOURGET DENTISTE
 9 - RUE DU LYCÉE - 9
 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
 Tous les travaux sont garantis sur facture
 Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
 GRANDE BAISSE DE PRIX
A. WILCKEN
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 DIPLOMÉ
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
 Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
 69, BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
 M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
 IL GARANTIT SON TRAVAIL
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

PHARMACIE de la CROIX-ROUGE
 BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS
 Directeur : **P. GARNAL**
 Pharmacien de 1^{re} Classe
 Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance Publique de Paris
PHARMACIE SPÉCIALE
 pour la préparation des ordonnances
Médicaments de premier choix
Prix les plus réduits
MAISON DE CONFIANCE
 Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 51

UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE

PAR **Henri AUGU**

XVIII

Toujours la créole

« Mais, à peine arrivée en cette ville, je fis la connaissance, à l'hôtel, de sir Morton, de Philadelphie.
 — Ah ! ah ! fit Sam le rouge, nous y voilà !
 — M. Morton étant français de naissance comme moi, notre liaison fut facile.
 « Il est certain même que nous nous aimâmes pendant quelques temps...
 — Oui, je comprends ça.
 — Bientôt je devins mère... Mais j'étais aussi frivole de caractère qu'ardevante de ma nature.
 — Comme toutes les créoles, fit observer le négrier en riant.
 — Trois mois après, emportée par cette nature fougueuse, je devins éperdument amoureuse du fils d'un riche manufacturier de Massachusetts, que je suivis dans sa propriété, en abandonnant mon enfant...
 — Oh ! je fus coupable alors, je le confesse... oui, bien coupable.
 — Dame ! je ne suis qu'un négrier, moi ! dit Sam. Et pourtant...
 — Mais il fut bien autrement coupable envers moi, le maudit ! s'écria Arabella les poings crispés et l'œil enflammé.
 — Vous le revites donc ? demanda le négrier.
 — Une passion est d'autant moins durable qu'elle est plus violente.
 — Je quittai promptement le Massachusetts où je m'ennuyais, et courus à Philadelphie.
 — Ah ! je n'oublierai jamais de ma vie la réception qui me fut faite, et ma soif de vengeance en date de ce jour là contre le misérable Morton.
 — Que vous a-t-il donc fait ?
 — Malgré ma faute, répondit la créole avec emportement, quand je venais repentante frapper à sa porte, méritais-je donc d'être traitée comme je le fus ?
 — Le fier, le dur Morton, l'homme du devoir, me chassa ignominieusement malgré mes larmes et l'un de ses domestiques me frappa même au visage !
 — J'écrivis, demandant en grâce qu'on me permit au moins d'embrasser mon

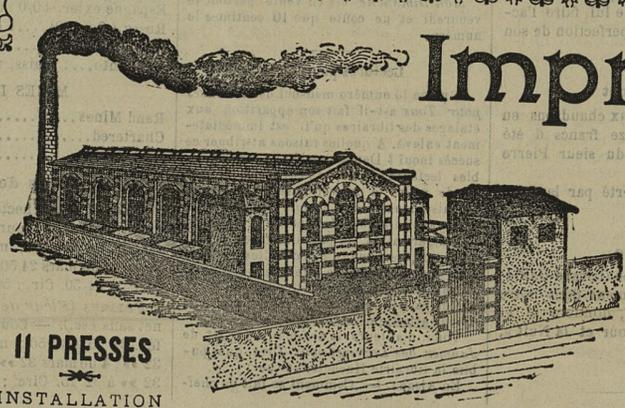
enfant.
 — On ne me répondit que plusieurs mois après pour m'annoncer sèchement que l'enfant était mort.
 — Tout était donc rompu entre vous, fit remarquer Sam.
 — Un lien terrible au contraire, se forma dès lors entre Morton et moi, celui de la vengeance.
 — Sur cet enfant mort, qui, vivant, m'eût aidé à me réhabiliter.
 — Sur cet enfant mort, que j'eusse sauvé, moi sa mère, si on l'eût rendu à mes embrassements.
 — Sur cet enfant dans la tombe, je jurai de me venger de celui qui me l'avait laissé mourir.
 — Puis, à cette rage maternelle qui ne pouvait pardonner au père de n'avoir point appelé la mère au chevet de l'enfant mourant, se joignit bientôt une autre cause de haine.
 — Dans ce cœur enflammé par le soleil des tropiques s'éveillèrent en moi toutes les fureurs de la jalousie, quand j'eus appris que Morton venait d'épouser une Virginienne...
 — Ah ! ah ! fit Sam.
 — Marthe la créole confondit alors dans sa haine, lui, sa femme et tout ce qui naîtrait de ce mariage.
 — Pour assouvir cette haine, il me fallait de l'or. Je résolus de devenir immensément riche.
 — Cela me fut facile.

« J'étais belle, vive, entraînant... et par dessus le marché, bonne comédienne...
 — Oh ! dit Sam avec enthousiasme, une comédienne qui joue ses rôles admirablement. Vous avez dû, sur la scène remporter de grands succès.
 — Je me rendis, continua Arabella, à la Nouvelle-Orléans, où les mœurs sont si folles !
 — Là, j'attirai dans mes filets plus d'un planteur, plus d'un amateur opulent et je finis par avoir des millions...
 — Que de gens déprimés ! fit observer le négrier. Que de blancs réduits à l'état de noirs !
 — Mais lorsque je retournai à Philadelphie, poursuivit la créole, lorsque, plus haineuse que jamais, je revis la rivière de Delavare, celui que je cherchais avait disparu.
 — Pendant longtemps je ne pus le découvrir, parce qu'il avait changé son nom français contre celui de Morton, à cause des lettres pleines de menaces que je lui avais adressées.
 — Mais enfin, je le retrouvai à Charleston, et là...
 — Ah ! s'écria Sam, je m'explique maintenant votre arrivée dans cette ville, au moment de la révolte.
 — Mais je ne comprends toujours pas, ajouta-t-il, pourquoi vous voulez ce mariage.
 Arabella se leva.

— Pourquoi ? répéta-t-elle à demi-voix, en regardant tout autour de la chambre, pour voir s'ils étaient seuls.
 — Mais parce que ce Richard est un misérable...
 — Et quand il aura épousé Clariss, je le dénoncerai comme assassin, pour que la honte et l'infamie écrasent Morton et sa fille !
 — Comprends-tu maintenant ?...
 — Sam se frottait les mains en signe de jubilation.
 — Il fallait donc le dire tout de suite, prononça-t-il gaiement.
 — Puis, fouillant dans ses poches :
 — Voilà le portefeuille.
 — Mais le négrier n'oubliait pas de tendre les deux mains à la fois, l'une avec le portefeuille, l'autre vide.
 — La créole débarassa une de ses mains, et remplit l'autre en y laissant glisser un rouleau d'or.
 — Merci... Et le mariage ?
 — Il se fera, te dis-je !
 — Ah ! fit remarquer Sam, voilà l'embrouillé maintenant ! Le père n'en veut plus, la fille n'en a jamais voulu sérieusement.
 — Eh ! s'écria Arabella, c'est justement parce qu'elle aime Henri, qu'elle épousera Richard.
 — Ah ! par exemple ! fit le négrier qui ne comprenait pas cette logique là.
 — Et c'est pour cela que tu vas m'aider, ajouta l'intrigante créole.

— Je vous l'ai promis.
 — Je viens de voir la négresse.
 — Elle a dû prévenir Clariss que le duel a eu lieu, et que Henri, blessé à mort, a été transporté ici, dans cette chambre.
 — Ah ! c'est ici...
 — C'est ici que je te charge d'amener la fille de Morton.
 — Tu as mes instructions, comme la négresse a les siennes. Va l'attendre sous la charmille, où elle doit se rendre.
 — Quoi ! elle viendrait, miss Clariss ?
 — Oh ! j'en suis sûre !... D'abord elle est Américaine.
 — Ensuite, sous le coup des émotions de cette journée, dans l'état de fièvre où elle se trouve, elle osera tout...
 — Surtout, appuya la créole, surtout après avoir mangé des meilleures confitures de ma petite négresse.
 — Des confitures de Louloutte !
 — Sur lesquelles j'ai fait verser quelques gouttes d'une liqueur, qui d'ailleurs surexcite et vous égare, et ensuite...
 — Ensuite ? demanda le négrier.
 — Ensuite vous livre énercée, dans une prostration complète.
 — Quelle femme ! s'écria Sam le rouge, de plus en plus émerveillé.

(A suivre).



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
 de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
 du Club Cèvenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
 des Associations des Anciens Elèves :
 de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
 du Lycée Fénélon et du Lycée Molière
 de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS